

Code de vie

Afin de vivre en harmonie au sein de l'école, d'y retrouver un milieu de vie sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, tu as la responsabilité de respecter le code de vie de l'école. Il te servira à développer tes compétences sociales et à devenir un citoyen autonome.

Le code de vie s'applique dans toutes les activités de l'école (classes, locaux du service de garde, gymnases, corridors, cour d'école, etc.), et lors des activités parascolaires ainsi que des sorties éducatives. Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie.

Nous comptons sur ta collaboration et celle de tes parents afin de te soutenir dans l'application des valeurs de notre école.

A - Collaboration et engagement

1. Je suis présent à l'heure et à l'endroit prévu (la politique de l'assiduité s'applique).
2. J'apporte le matériel requis.
3. Je fais le travail demandé par l'enseignant.
4. Je participe activement aux activités proposées par l'école.
5. Je me déplace en marchant, calmement et en silence en tout temps dans l'école.
6. Pour maintenir un climat favorable aux apprentissages de tous, je laisse mes objets personnels à la maison (ex.: téléphone cellulaire, montres intelligentes, objets électroniques, jeux, jouets, bijoux, etc.).



Ainsi, je contribue à créer un climat propice à l'apprentissage, au travail et au jeu pour tous les élèves.

B - Respect de soi et des autres

1. Je suis respectueux dans mes paroles et mes gestes envers tout le monde.
2. Je respecte les interventions faites par l'adulte.
3. Lorsque j'ai un problème, j'applique la méthode Moozoom de résolution de conflits et je vais chercher l'aide de l'adulte au besoin.



Ainsi, j'apprends à développer mes habiletés sociales pour mieux vivre ensemble.



Ainsi, je contribue à la création d'un milieu sain, respectueux et sécurisant où tout le monde a sa place.

Code de vie

C - Respect de l'environnement

1. Je jette tous mes déchets dans les poubelles, je composte et je recycle selon les procédures dans l'école.
2. Je fais attention à mon matériel, au matériel de l'école et au matériel des autres.
3. Je remets ce que je trouve à un adulte de l'école.
4. Je garde propre et respecte tous les lieux que je fréquente.
5. Je respecte les travaux et les affiches exposés sur les murs et babillards de l'école.



Ainsi, j'apprends à préserver l'environnement.



Ainsi, je respecte notre milieu de vie.

D - Saines habitudes de vie

1. J'ai une alimentation saine et équilibrée (la gomme et les friandises sont interdites).
2. Je porte des vêtements appropriés à la vie scolaire et à la température.
3. En hiver, à l'extérieur, les mitaines, les tuques, les bottes et les pantalons de neige sont obligatoires dès les premières neiges jusqu'au moment où la direction autorise de les enlever.



Ainsi, je contribue à mon sentiment de bien-être.

E - Bien-vivre sur la cour d'école

1. Je respecte les règles de sécurité et de jeux (pas de tirailage, ni bousculade, ni boules de neige, etc.).
2. Je vais dehors à la récréation, sauf si je présente un billet médical.
3. Je reste dans les limites de la cour et je joue dans les aires réservées selon le jeu.
4. Au son de la cloche, j'arrête de jouer tout de suite, je rapporte le matériel utilisé et je prends mon rang calmement.



Ainsi, je contribue à faire de la cour d'école un endroit sécuritaire pour tous les élèves.



Ainsi, je favorise les relations harmonieuses entre les élèves.

Protocoles d'intervention

Dans le but d'instaurer une bonne communication entre les différents intervenants de l'école, les élèves et les parents, l'équipe-école a instauré un système de manquements et de manquements majeurs qui se différencient comme suit :

- Un manquement est remis à un élève qui contrevient à un règlement inscrit au code de vie de l'école. Il est pris en charge par le titulaire.
- Un manquement majeur est remis à un élève qui commet un geste de violence, d'intimidation, de vandalisme, de vol, etc. Il est pris en charge par la direction.

Lorsqu'un manquement est remis à votre enfant, vous en serez informé par le titulaire de votre enfant. Un descriptif de l'évènement sera inscrit dans les pages "Avis de manquement au code de vie" et vous serez invité à signer. À partir du 3^e manquement ou du 1^{er} manquement majeur au cours d'une même étape, des interventions seront mises en place selon une gradation. À la fin de chaque étape, une activité récompense sera organisée par niveau pour les élèves du 2^e et 3^e cycle afin de valoriser les élèves méritants.



Billet de manquement

Date : _____

Un billet de manquement au code de vie est remis à :

Élève : _____ Classe : _____

☐ A ____ (collaboration et engagement)

☐ B ____ (respect de soi et des autres)

☐ C ____ (respect de l'environnement)

☐ D ____ (saines habitudes de vie)

☐ E ____ (bien-vivre sur la cour d'école)

Explication : _____

Nom de l'intervenant : _____

* Une fois le billet rempli, l'intervenant doit remettre le billet au pigeonnier du titulaire de l'élève. Le titulaire doit ensuite compiler le billet dans l'agenda de l'élève concerné.



Billet de manquement majeur

Date : _____

Élève : _____ Classe : _____

☐ A été impoli envers un pair

☐ A été impoli envers un adulte de l'école

☐ A commis un geste de violence envers un pair

☐ A commis un geste de violence envers un intervenant de l'école

☐ A commis des gestes d'intimidation

☐ A commis un vol

☐ A commis un geste de vandalisme

☐ Autre : _____

Explication : _____

Nom de l'intervenant : _____

* Le Billet de manquement majeur doit être remis dans le pigeonnier de la direction qui rencontrera le ou les élèves concernés dans les plus brefs délais afin de déterminer les actions à prendre.

Protocoles d'intervention

Dans cette école, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire des médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. Le protocole du plan de lutte sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.

Intimidation

"Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser."

[L.I.P. Art 13, 1.1 O, 1988, c.84, a. 13; 2012, c.19, a.2.)

Violence

"Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique."

[L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

Bien qu'une gradation des interventions soit présente à l'école St-Bernardin, la direction se réserve le droit d'appliquer différentes mesures de soutien et de mesures disciplinaires suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation. Voici quelques exemples de mesures qui pourraient s'appliquer :

Mesures de soutien

- Avertissement (verbal ou écrit);
- Billet de manquement;
- Soutien au développement des habiletés sociales;
- Pratique guidée;
- Retour sur les comportements attendus et recherche de solution avec l'élève;
- Communication régulière avec la maison;
- Feuille de motivation;
- Contrat particulier;
- Rencontre avec l'élève et de ses parents avec la direction;
- Mise en place d'un plan d'intervention;

Mesures disciplinaires

- Geste réparateur;
- Remboursement ou remplacement du matériel;
- Travaux communautaires;
- Réflexion écrite;
- Retrait de privilège;
- Reprise du temps perdu;
- Excuses verbales ou écrites;
- Perte d'autonomie, déplacement limité;
- Suspension interne;
- Suspension externe;
- Implication du SPVM;
- Etc.

J'ai pris connaissance du code de vie de l'école et je m'engage à être un participant actif dans son application :

Signature de l'élève : _____

Signature du parent : _____

La politique de l'assiduité

À l'école St-Bernardin nous croyons que la punctualité et l'assiduité sont des qualités essentielles que chaque enfant doit développer.

Afin de faire prendre conscience aux élèves des avantages à adhérer à cette règle et des inconvénients que causent leurs retards, voici ce qui a été prévu lorsqu'un élève a un retard non motivé :

Chaque retard de l'élève sera consigné à la page suivante. La feuille de consignation des retards devra être signée par les parents le soir même du retard.

- Au 4e retard non motivé dans une même étape, le titulaire informera la direction et fera parvenir une lettre aux parents rappelant l'importance d'arriver à l'heure et la politique des retards qui s'applique à l'école St-Bernardin.
- Au 5e retard non motivé, pour les élèves du préscolaire et du 1er cycle, l'élève et ses parents devront rencontrer l'enseignant(e) et la direction afin de trouver une solution à la problématique.
- Au 5e retard non motivé, pour les élèves du 2e et 3e cycle, l'élève devra se présenter à une retenue qui se déroulera au moment déterminé par la technicienne en éducation spécialisée en charge. De plus, l'élève et ses parents devront rencontrer l'enseignant(e) et la direction afin de trouver une solution à la problématique.

La collaboration des parents est indispensable afin que les enfants apprennent par l'exemple des adultes qui évoluent autour d'eux. Nous vous remercions de nous aider à faire respecter les règlements.

Moozoom

Étapes de résolution de conflit



Zoom-Out/Je m'arrête

JE ME CALME

- Je prends un temps pour respirer.
- Je peux m'éloigner et, lorsque je suis prêt, je peux revenir.
- Je peux utiliser des exercices de relaxation appris sur Moozoom



Zoom-In/Je discute

JE FAIS MON MESSAGE CLAIR

- J'explique comment je me sens et/ou je dis mon point de vue.
- J'écoute l'autre personne.



Zoom-Act/J'agis

JE TROUVE UNE SOLUTION

- Je reconnais mon comportement et j'arrête
- Je décide de faire un "chacun son tour"
- Je change d'activité ou de partenaire de jeu
- Je tire au sort
- Je laisse tomber
- Je partage
- Je m'excuse
- Je laisse l'arbitre décider

***La solution doit être acceptée par les 2 élèves**